

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE PORT-VENDRES



Réunion du Conseil Municipal

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont convoqués, dans la Salle du Conseil Municipal au 2^{ème} étage de l'hôtel de ville, pour la réunion qui aura lieu le :

Mercredi 9 août 2023 à 09 h 30

La séance se déroulera avec public et retransmission des débats en direct sur la page Facebook de la Ville

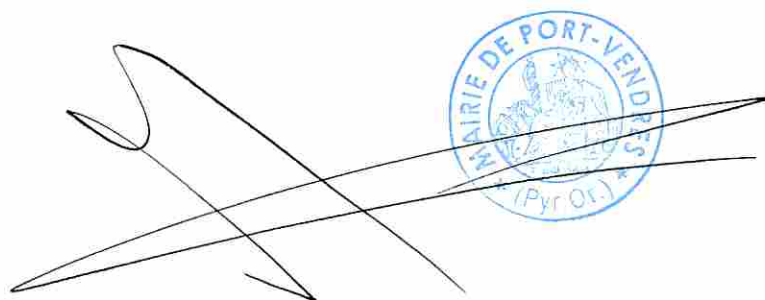
ORDRE DU JOUR

1. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage passée avec le Conseil Départemental 66 portant sur les travaux de requalification des Quais Joly, République, Forgas et la création d'une Place Cœur de Ville.
2. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage passée avec la Société Publique Locale Pyrénées-Orientales Aménagement (SPL POA) portant sur la requalification des Quais Joly, République, Forgas et la création d'une Place Cœur de Ville.
3. Sollicitation d'un Fonds de concours projet auprès de la Communauté de Communes Albères, Côte-Vermeille, Illibéris pour la requalification des Quais Joly, République, Forgas et la création d'une Place Cœur de Ville.
4. Requalification des Quais Joly, République, Forgas et la création d'une Place Cœur de Ville - Autorisation de Programme / Crédit de Paiement – Révision n°2.
5. Décision modificative n°1 du budget principal exercice 2023.
6. Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024.
7. Don de l'Association Soldis.
8. Don de l'Association des pêcheurs de Port-Vendres.
9. Convention de concours technique entre la Commune et la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Occitanie – Avenant n°1.
10. Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibéris (CCACVI) – Convention de mise à disposition de service pour l'entretien de l'éclairage public.
11. Conventions entre la Commune et la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibéris (CCACVI) relatives à la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT).

- 12.** Approbation du rapport de la Commission Locale sur l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) des Médiathèques déclarées d'intérêt communautaires des Communes de Banyuls-Sur-Mer et de Saint-Génis-Des-Fontaines à la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibéris.
- 13.** Désaffectation et déclassement d'une partie du Domaine Public en vue de sa cession à Monsieur Michel PIRO et Madame Annie CUGULLERE.
- 14.** Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Attribution d'une aide financière pour les travaux réalisés 3 rue Pasteur.
- 15.** Convention de partenariat avec l'Association Escalé à Port-Vendres dans le cadre du Bicentenaire de la Ville les 1er, 2 et 3 septembre 2023.
- 16.** Convention d'occupation d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du Domaine Public sans exploitation économique pour les 2 et 3 septembre 2023 avec SNCF Réseau.
- 17.** Modification simplifiée n°10 du Plan Local d'Urbanisme – Définition des modalités de la mise à disposition du Public.

Fait à Port-Vendres, le 03 août 2023

Le Maire,
Grégory MARTY

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PORT-VENDRES' around the top edge and '(Pyr. Orl.)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a shield.